

LES ESPACES BOISES DANS LES PLANS LOCAUX D'URBANISME, LES PLANS D'OCCUPATION DES SOLS ET LA TRAME VERTE ET BLEUE TEXTES DE REFERENCE

La forêt est un milieu de production de bois qui fournit aux industriels, aux artisans, aux PME, la matière première nécessaire qu'ils transforment ensuite pour produire le papier, le carton, les panneaux, les charpentes et bardages, les tonneaux,... nécessaires à notre consommation. De plus, la biomasse d'origine forestière alimente de nombreuses chaufferies et réseaux de chaleur pour accélérer la transition énergétique qui permettra de limiter l'ampleur des changements climatiques. Or, depuis 30 ans, on ne récolte en forêt privée que 30 à 40% de l'accroissement biologique. Il est donc souhaitable de ne pas ajouter de freins réglementaires à un milieu déjà très contraint et vivant : un arbre vit et meurt et les paysages qu'il forme ne sont pas immuables. Il est essentiel que les documents d'urbanisme prennent en compte cette réalité dont le rôle dans la captation et la séquestration du carbone a été souligné lors de la Cop 21.

Code rural - Article L. 112-3

Code de l'urbanisme – notamment articles L. 113-1 et suivants, R. 113-1 et suivants

OBJECTIFS

Le Centre Régional de la Propriété Forestière Nord - Pas-de-Calais - Picardie est confronté à une livraison quasi-quotidienne de projets de plans locaux d'urbanisme (PLU) en provenance des cinq départements du Nord de la France. Une part non négligeable de ces PLU contient des dispositions manifestement illégales telles que celles que nous avons rassemblées sous le titre « erreurs à éviter ».

Le but de la présente note est de rappeler les modalités d'application du droit de l'urbanisme aux espaces forestiers et formations boisées :

- objet des plans locaux d'urbanisme,
- dispositions qu'ils peuvent prendre en ce qui concerne l'occupation des espaces forestiers,
- et, pour ces mêmes espaces forestiers, domaines dans lesquels le code de l'urbanisme n'intervient pas directement,
- recommandations qu'ils peuvent inclure dans les règlements d'urbanisme, sous réserve de les justifier clairement.

Cette note rassemble donc les recommandations et propositions du Centre régional de la Propriété Forestière, opérateur public de l'Etat.

REMARQUE PREALABLE

Différentes législations ont institué des régimes particuliers (interdictions, autorisations administratives ou déclarations préalables) : monuments historiques, sites classés, AVAP (Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, ex ZPPAUP), etc.

La présente note a pour objectif d'informer les collectivités sur ces législations particulières lorsqu'elles sont applicables aux espaces forestiers.

En revanche, chacune de ces législations et, pour certaines d'entre elles, chacun des sites concernés font l'objet de règles et de procédures spécifiques. Il était donc impossible, dans une note de portée générale de faire état de toutes ces dispositions.

La politique forestière relève de la compétence de l'Etat, comme le précise l'article L 121-1 du Code Forestier. Une commune ne peut donc, dans son PLU, édicter des règles de gestion sylvicole applicables aux forêts privées et publiques.

CONTENU OBLIGATOIRE DES PLU

L'article L. 112-3 du code rural (repris par l'article R. 123-17 du code de l'urbanisme) dispose que :

« Les schémas directeurs, les plans d'occupation des sols ou les documents d'urbanisme en tenant lieu et les documents relatifs au schéma départemental des carrières **prévoyant une réduction des espaces agricoles ou forestiers** ne peuvent être rendus publics ou approuvés qu'après avis de la chambre d'agriculture, de l'Institut national des appellations d'origine dans les zones d'appellation d'origine contrôlée et, le cas échéant, du **Centre régional de la propriété forestière**. »

- ⇒ **Il convient donc de préciser explicitement dans ces documents s'ils comportent une réduction des espaces agricoles ou forestiers.**

Cet article du code rural s'impose aussi aux collectivités ou services de l'État lorsqu'ils préparent schémas directeurs, plans d'occupation des sols ou documents d'urbanisme, ou schéma départemental des carrières.

Il est suggéré aux mairies de s'appuyer sur la nature de culture telle qu'elle figure à la matrice cadastrale ou de faire effectuer un état initial et un état final.

L'article L. 146-6 du code de l'urbanisme (dans le chapitre portant dispositions particulières au littoral) dispose que :

Le plan local d'urbanisme **doit** classer en espaces boisés, au titre de l'article L. 130-1 du présent code, les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune ou du groupement de communes, après consultation de la commission départementale des sites.

- ⇒ **Il convient donc, dans les communes soumises à la loi littoral, de déterminer les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune ou du groupement de communes et de les classer en espaces boisés.**

CONTENU SOUHAITABLE

La région Nord Pas de Calais Picardie est parmi les moins boisées de France (17% contre 27% au niveau national) avec cependant des disparités importantes selon les départements (Aisne 18% ; Oise 22% ; Somme 9,2%, Nord : 8,7% ; Pas-de-Calais : 7,5%). Ces données départementales masquent toutefois le fait que certaines parties de la région sont très faiblement boisées : le tiers supérieur du bassin de la Somme est, par exemple, une des zones les moins boisées de toute la France (3,5%).

Il est donc souhaitable que les plans locaux d'urbanisme s'attachent à préserver les boisements constitués mais aussi et surtout les arbres hors forêt, haies et bosquets qui constituent des éléments essentiels du paysage et de la diversité.

Les boisements à créer peuvent aussi être classés en EBC par le PLU s'il est estimé que leur présence adulte jouera un rôle primordial sur les plans paysagers, lutte contre l'érosion, brise vent, protection diverse... Dans les autres cas, ils seront classés en zone N.

Le PLU a pour effet :

- D'interdire le défrichement sur les parties de la commune classées en Espace Boisé Classé,
- D'encadrer l'urbanisation éventuelle et, d'une manière générale, de l'ensemble des zones forestières classés ou non en EBC,
- De permettre au propriétaire de demander l'échange de son terrain classé en EBC pour un terrain à bâtir apporté par la commune (Urb. L. 130-2).

Pour être efficace et ne pas prêter à contentieux en matière forestière, le PLU doit :

- Délimiter clairement les zones forestières et les espaces boisés classés à conserver (EBC),
- Y laisser la possibilité de construire les bâtiments nécessaires à la gestion et à l'exploitation de la forêt, dès lors que cette nécessité est avérée, les services de l'État étant à la disposition des maires pour les aider à évaluer cette nécessité,
- S'interdire toute prescription ou recommandation concernant la gestion ou l'exploitation des zones forestières.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière Nord - Pas-de-Calais - Picardie et certaines Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt sont en mesure de fournir une délimitation des zones forestières sur orthophotos au 1/5.000ème.

Cependant, il est rappelé que la délimitation graphique des espaces boisés classés à conserver suffit à elle seule à leur conférer un caractère opposable.

ERREURS A EVITER

Classement en espace boisé à conserver (Urb. L. 113-1)

L'article L. 113-1 du code de l'urbanisme dispose que :

« Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies ou des plantations d'alignements...

L'article R. 421-23 stipule le dépôt d'une déclaration préalable pour toutes coupes ou abattages dans les espaces boisés classés, à l'exception des cas suivants :

« 1° Lorsque le propriétaire procède à l'enlèvement des arbres dangereux, des chablis et des bois morts ;

« 2° Lorsqu'il est fait application des dispositions du livre II du code forestier ;

« 3° Lorsqu'il est fait application d'un plan simple de gestion agréé conformément aux articles L. 312-2 et L. 312-3 du code forestier, d'un règlement type de gestion approuvé conformément aux articles L. 124-1 et L. 313-1 du même code ou d'un programme des coupes et travaux d'un adhérent au code des bonnes pratiques sylvicoles agréé en application de l'article L. 124-2 de ce code ;

« 4° Lorsque les coupes entrent dans le cadre d'une autorisation par catégories définies par arrêté préfectoral, après avis du Centre national de la propriété forestière.

« La demande d'autorisation de défrichement présentée en application des articles L. 312-1 et suivants du code forestier dans les cas prévus au troisième alinéa de l'article L. 113-2 vaut déclaration préalable de coupe ou d'abattage d'arbres au titre de cet article. » ;

- ⇒ **Les règlements des zones A & N des PLU ne doivent donc édicter ni interdiction ni obligation de déclaration de coupes et abattages, sauf à préciser que ces dispositions ne concernent pas les coupes entrant dans le cadre d'un plan simple de gestion agréé ni celles qui ont été autorisées par un arrêté préfectoral pris après avis du Centre Régional de la Propriété Forestière.**

Clôtures (Urb L. 421-2)

L'article L. 421-2 du code de l'urbanisme dispose que : « Sont dispensées de toute formalité au titre du présent code, en raison de leur nature ou de leur très faible importance, sauf lorsqu'ils sont implantés dans un secteur sauvegardé ou dans un site classé ou en instance de classement : les clôtures, en dehors des cas prévus à l'article R. 421-12, ainsi que les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière».

- ⇒ **Les règlements des zones A & N des PLU ne doivent donc édicter ni interdiction ni obligation de déclaration des clôtures ni prescription sur la nature de celles-ci, sauf à préciser que les clôtures habituellement nécessaires à l'activité agricole ou forestière ne sont pas soumises à déclaration.**

Type d'occupation

Les défrichements ne sont pas des occupations ni des utilisations du sol.

- ⇒ **Il n'est donc pas possible de les mentionner dans les articles 1 et 2 des règlements portant sur les types d'occupation ou d'utilisation du sol interdits ou soumis à conditions spéciales.**

Il est rappelé qu'en matière de défrichement, dans un PLU, seul le classement en EBC produit un effet réglementaire.

Choix des essences en plantation

Le législateur n'a pas donné aux autorités prescrivant ou établissant des PLU la possibilité d'interdire ou de prescrire les types d'essences autorisés en plantation.

- ⇒ **L'article R123-9 11° concerne les obligations imposées aux constructeurs en matière de plantations ; ces obligations ne sont donc pas opposables aux autres propriétaires ou locataires de terrains non bâtis, en particulier, en zone A ou N aux propriétaires ou exploitants agricoles et forestiers.**
- ⇒ **Les articles 13 des règlements doivent également s'abstenir de toute interdiction ou prescription qui pourrait prêter à contentieux, mais aussi éviter des recommandations qui pourraient prêter à confusion. Des recommandations sont possibles mais elles doivent être justifiées de façon explicite.**
- ⇒ **A fortiori, il convient d'éviter les notions d'essences « régionales », « locales » ou « indigènes », notions n'ayant fait l'objet d'aucune définition juridique ou scientifique stable.**

Abus de classement en EBC

Trop souvent, les bureaux d'étude classent systématiquement en EBC tout bois, forêt, bosquet. Ces classements peuvent être très contraignants pour le propriétaire car toutes les coupes sylvicoles sont soumises à déclaration excepté s'il y a un PSG agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière ou si les coupes entrent dans les catégories définies par arrêté préfectoral .

Par ailleurs, le classement en EBC est inutile pour les propriétés boisées de surface supérieure à 4 ha (qui peut être de 0,5 ha pour certaines communes) car il se superpose à l'arrêté préfectoral qui fixe les seuils d'autorisation de défrichement.

Les mairies qui reçoivent les déclarations préalables ne disposent pas des compétences nécessaires pour juger de l'intérêt ou non d'une coupe qui est destinée à améliorer le peuplement ou en assurer le renouvellement : il existe d'ailleurs de nombreuses catégories de coupes (amélioration, éclaircie, renouvellement, balivage...) en fonction des objectifs recherchés par ces coupes.

En conclusion, le classement EBC, s'il s'avère nécessaire, doit surtout concerner les haies, parcs, boisements de surface inférieure à celle fixée par l'arrêté préfectoral en vigueur dans le département concernant le défrichement (généralement 4 ha) ou bien la commune peut-elle avoir recours à l'article 8 de la loi 992 du 17 août 2015 pour les seuls espaces boisés non forestiers en édictant des règles particulières pour ces espaces tandis que pour les espaces boisés forestiers, seul l'article 113-1 peut être utilisé car la politique forestière relève de la compétence de l'Etat, comme le précise l'article L 121-1 du Code Forestier.

Trame verte et bleue

Le décret n° 2014-45 du 20 janvier 2014 portant adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (J.O. n° 18 du 22 janvier, texte n° 27) précise notamment que : "*les documents d'urbanisme ne peuvent dicter des modes particuliers de gestion des parcelles concernées" : il s'agit seulement d'éviter leur urbanisation.*"



Mémoire et solidarité

ARRIVEE

29 FEV. 2016

SATU

**Pôle des sépultures de guerre
et des hauts lieux de la mémoire nationale**
Zone Artisanale
80340 BRAY SUR SOMME

☎ : 03.22.76.17.72
Télécopie : 03.22.76.17.71
sepultures80@wanadoo.fr

Affaire suivie par Mme Delpierre

Bray-Sur-Somme, le 22 février 2016

Le Directeur,

à

Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
Service Aménagement du Territoire et Urbanisme
Bureau de la Planification des Territoires
Centre Administratif Départemental
1, boulevard du port
80026 AMIENS CEDEX 1

OBJET Porter à connaissance pour l'élaboration du Plan local
d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes
interrégionale de Blangy-sur-Bresle.

REFERENCE :2016-019 – courrier du 11 février 2016 de monsieur le Préfet

Affaire suivie par: Francis VARE

Conformément aux instructions contenues dans la lettre rappelée
en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que dans la communauté de
communes concernée, n'est situé aucun cimetière dont mon Département
Ministériel est le service attributaire.

P/Le Directeur,
Le Chef de Secteur,

O. QUINTIN

EPCI de La CC de Blangy-sur-Bresle (247600216) - Dossier complet

:: Chiffres clés Évolution et structure de la population

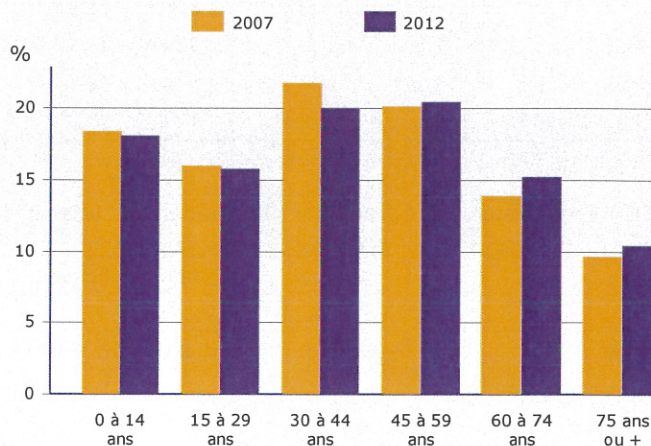
EPCI de La CC de Blangy-sur-Bresle (247600216)

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2012	%
Ensemble	14 702	100,0
0 à 14 ans	2 667	18,1
15 à 29 ans	2 321	15,8
30 à 44 ans	2 938	20,0
45 à 59 ans	3 018	20,5
60 à 74 ans	2 230	15,2
75 ans ou plus	1 528	10,4

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2012

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	7 226	100,0	7 476	100,0
0 à 14 ans	1 356	18,8	1 311	17,5
15 à 29 ans	1 168	16,2	1 153	15,4
30 à 44 ans	1 491	20,6	1 447	19,4
45 à 59 ans	1 557	21,5	1 461	19,5
60 à 74 ans	1 057	14,6	1 173	15,7
75 à 89 ans	557	7,7	829	11,1
90 ans ou plus	39	0,5	102	1,4
0 à 19 ans	1 807	25,0	1 709	22,9
20 à 64 ans	4 219	58,4	4 167	55,7
65 ans ou plus	1 201	16,6	1 601	21,4

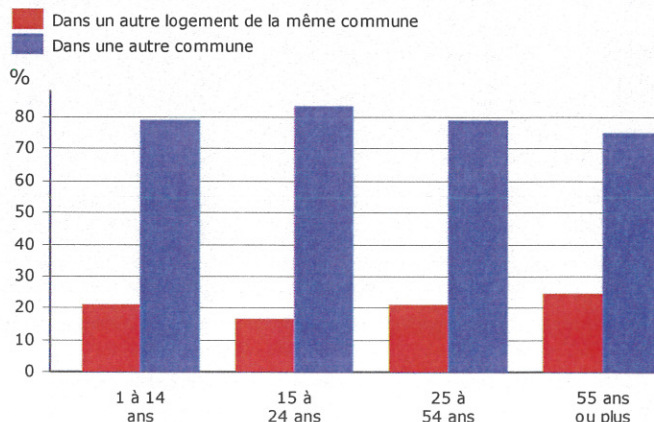
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

POP T4M - Lieu de résidence 1 an auparavant

	2012	%
Personnes d'1 an ou plus habitant auparavant :	14 527	100,0
Même logement	13 378	92,1
Autre logement de la même commune	235	1,6
Autre commune du même département	586	4,0
Autre département de la même région	12	0,1
Autre région en France métropolitaine	313	2,2
Autre région dans un Dom	1	0,0
Hors de France métropolitaine ou d'un Dom	3	0,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

POP G3 - Lieu de résidence antérieur par âge des personnes habitant un autre logement 1 an auparavant



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2012	%
Ensemble	12 072	100,0
<i>Agriculteurs exploitants</i>	193	1,6
<i>Artisans, commerçants, chefs entreprise</i>	353	2,9
<i>Cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	298	2,5
<i>Professions intermédiaires</i>	944	7,8
<i>Employés</i>	1 391	11,5
<i>Ouvriers</i>	3 229	26,7
<i>Retraités</i>	3 797	31,4
<i>Autres personnes sans activité professionnelle</i>	1 869	15,5

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2012

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	5 999	6 073	100,0	100,0	100,0
<i>Agriculteurs exploitants</i>	146	47	0,0	2,6	0,9
<i>Artisans, commerçants, chefs entreprise</i>	226	126	0,8	4,9	1,2
<i>Cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	215	83	0,8	3,8	1,5
<i>Professions intermédiaires</i>	522	421	7,1	12,9	2,0
<i>Employés</i>	203	1 188	10,3	19,2	2,8
<i>Ouvriers</i>	2 205	1 024	27,5	44,2	5,8
<i>Retraités</i>	1 761	2 035	0,0	0,3	78,7
<i>Autres personnes sans activité professionnelle</i>	720	1 149	53,5	12,0	7,2

Source : Insee, RP2012 exploitation complémentaire.

:: Chiffres clés Couples - Familles - Ménages

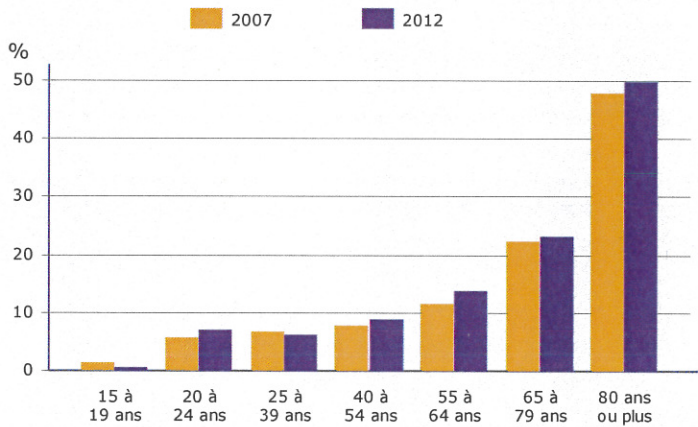
EPCI de La CC de Blangy-sur-Bresle (247600216)

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages		Population des ménages
	2012	%	2012
Ensemble	6 065	100,0	14 369
Ménages d'une personne	1 577	26,0	1 577
<i>hommes seuls</i>	698	11,5	698
<i>femmes seules</i>	878	14,5	878
Autres ménages sans famille	119	2,0	308
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	4 370	72,0	12 484
<i>un couple sans enfant</i>	2 060	34,0	4 217
<i>un couple avec enfant(s)</i>	1 956	32,3	7 381
<i>une famille monoparentale</i>	353	5,8	886

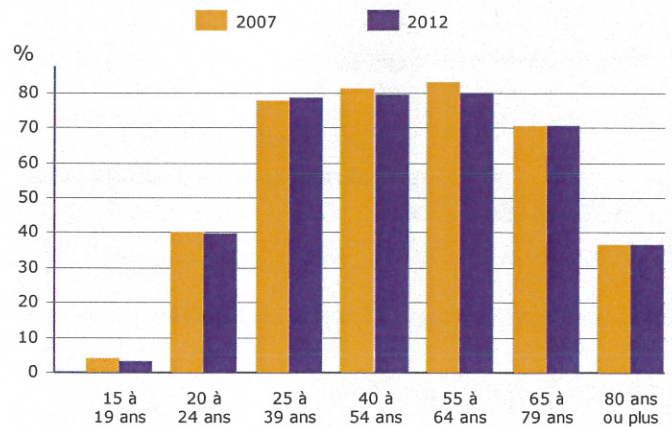
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



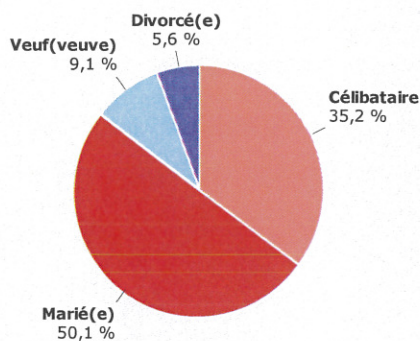
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

FAM G4 - État matrimonial des personnes de 15 ans ou plus en 2012



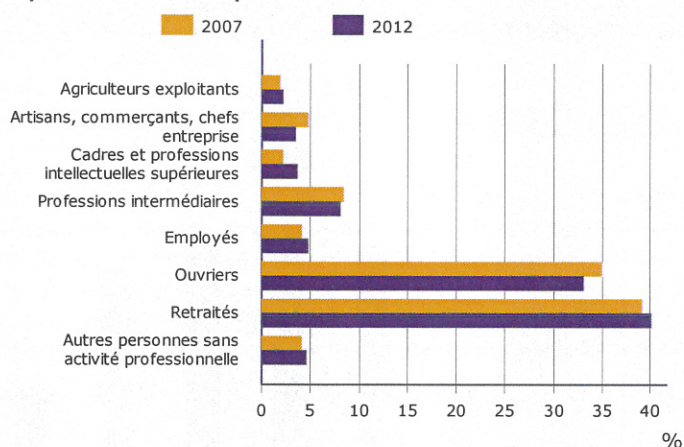
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

FAM T2 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2012

	Nombre de ménages	%	Population des ménages	%
Ensemble	6 065	100,0	14 369	100,0
Agriculteurs exploitants	133	2,2	429	3,0
Artisans, commerçants, chefs entreprise	214	3,5	598	4,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	219	3,6	646	4,5
Professions intermédiaires	497	8,2	1 329	9,2
Employés	288	4,8	695	4,8
Ouvriers	2 000	33,0	5 887	41,0
Retraités	2 431	40,1	4 220	29,4
Autres personnes sans activité professionnelle	281	4,6	565	3,9

Source : Insee, RP2012 exploitation complémentaire.

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

FAM T3 - Composition des familles

	2012	%
Ensemble	4 398	100,0
Couples avec enfant(s)	1 965	44,7
Familles monoparentales	362	8,2
hommes seuls avec enfant(s)	68	1,5
femmes seules avec enfant(s)	294	6,7
Couples sans enfant	2 072	47,1

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	2012	%
Ensemble	4 398	100,0
Aucun enfant	2 329	52,9
1 enfant	940	21,4
2 enfants	824	18,7
3 enfants	226	5,1
4 enfants ou plus	80	1,8

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

:: Chiffres clés Emploi - Population active

EPCI de La CC de Blangy-sur-Bresle (247600216)

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2012
Ensemble	9 233
Actifs en %	71,4
actifs ayant un emploi en %	61,8
chômeurs en %	9,6
Inactifs en %	28,6
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,1
retraités ou préretraités en %	10,3
autres inactifs en %	11,1

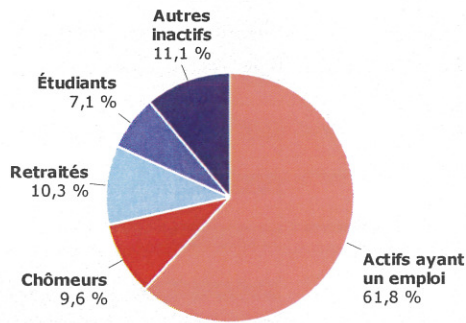
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2012

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	9 233	6 595	71,4	5 705	61,8
15 à 24 ans	1 546	786	50,9	534	34,5
25 à 54 ans	5 759	5 116	88,8	4 560	79,2
55 à 64 ans	1 928	693	35,9	611	31,7
Hommes	4 669	3 570	76,5	3 127	67,0
15 à 24 ans	800	444	55,5	311	38,9
25 à 54 ans	2 915	2 744	94,1	2 477	85,0
55 à 64 ans	954	382	40,1	338	35,5
Femmes	4 564	3 025	66,3	2 578	56,5
15 à 24 ans	746	343	45,9	223	29,9
25 à 54 ans	2 844	2 372	83,4	2 083	73,2
55 à 64 ans	974	311	31,9	272	28,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

EMP T3 - Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

	2012	dont actifs ayant un emploi
Ensemble	6 470	5 628
dont		
Agriculteurs exploitants	188	188
Artisans, commerçants, chefs entreprise	340	313
Cadres et professions intellectuelles supérieures	294	294
Professions intermédiaires	944	909
Employés	1 382	1 184
Ouvriers	3 221	2 740

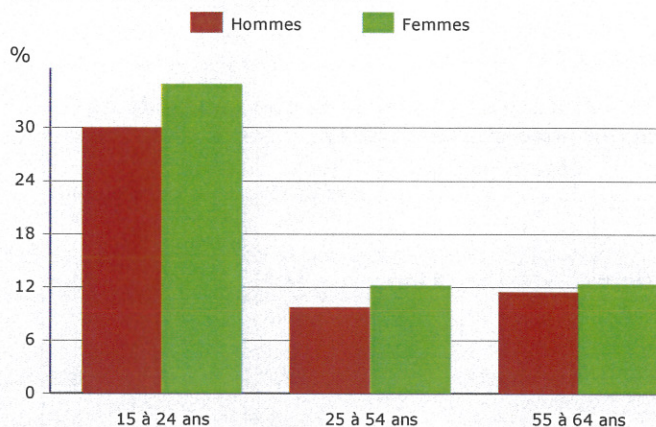
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2012
Nombre de chômeurs	890
Taux de chômage en %	13,5
Taux de chômage des hommes en %	12,4
Taux de chômage des femmes en %	14,8
Part des femmes parmi les chômeurs en %	50,1

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

EMP T5 - Emploi et activité

	2012
Nombre d'emplois dans la zone	6 186
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	5 738
Indicateur de concentration d'emploi	107,8
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	55,1

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

EMP T7 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2012

	Nombre	%
Ensemble	6 260	100,0
Agriculteurs exploitants	173	2,8
Artisans, commerçants, chefs entreprise	359	5,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	370	5,9
Professions intermédiaires	943	15,1
Employés	1 070	17,1
Ouvriers	3 346	53,4

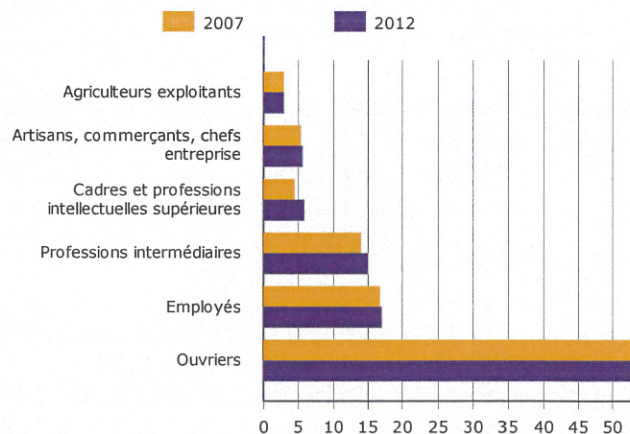
Source : Insee, RP2012 exploitation complémentaire lieu de travail.

EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel

	2012	%
Ensemble	6 186	100,0
Salariés	5 484	88,7
<i>dont femmes</i>	2 425	39,2
<i>dont temps partiel</i>	737	11,9
Non-salariés	702	11,3
<i>dont femmes</i>	213	3,4
<i>dont temps partiel</i>	48	0,8

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales lieu de travail.

EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle



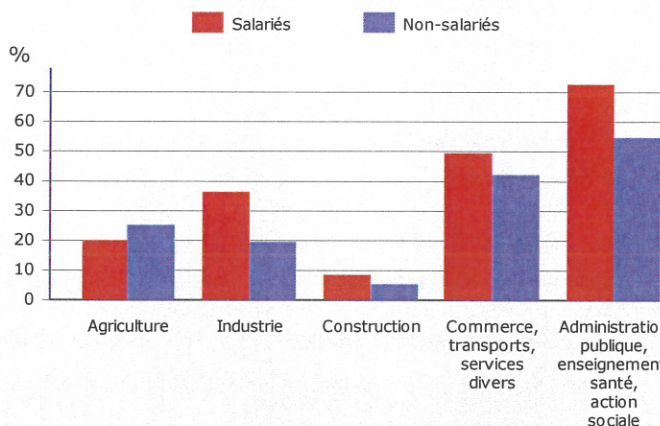
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires lieu de travail.

EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

	2012			
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	6 260	100,0	42,5	90,4
Agriculture	292	4,7	23,2	40,7
Industrie	2 958	47,2	36,3	97,8
Construction	472	7,5	8,1	80,8
Commerce, transports, services divers	1 461	23,3	48,4	84,9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 078	17,2	72,0	95,2

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires lieu de travail.

EMP G4 - Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation complémentaire lieu de travail.

:: Chiffres clés Caractéristiques de l'emploi

EPCI de La CC de Blangy-sur-Bresle (247600216)

ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2012

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
Ensemble	5 735	100,0	13,9	45,3
Salariés	5 028	87,7	14,8	47,0
Non-salariés	707	12,3	6,9	32,9

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2012

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	3 140	100,0	2 595	100,0
Salariés	2 665	84,9	2 363	91,0
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	2 349	74,8	1 945	75,0
Contrats à durée déterminée	143	4,6	251	9,7
Intérim	85	2,7	79	3,0
Emplois aidés	16	0,5	44	1,7
Apprentissage - Stage	73	2,3	45	1,7
Non-Salariés	474	15,1	233	9,0
Indépendants	246	7,8	136	5,3
Employeurs	224	7,1	84	3,2
Aides familiaux	4	0,1	12	0,5

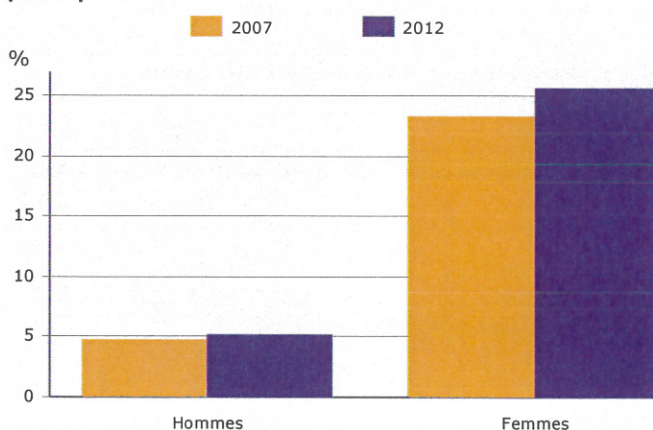
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2012

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	2 658	5,1	2 353	25,6
15 à 24 ans	296	18,2	220	35,2
25 à 54 ans	2 117	3,1	1 888	23,7
55 à 64 ans	245	6,2	244	31,1

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe



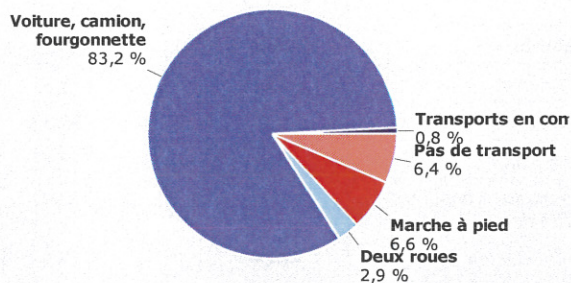
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2012	%
Ensemble	5 735	100,0
Travaillent :		
<i>dans la commune de résidence</i>	1 348	23,5
<i>dans une commune autre que la commune de résidence</i>	4 387	76,5
<i>située dans le département de résidence</i>	2 958	51,6
<i>située dans un autre département de la région de résidence</i>	20	0,3
<i>située dans une autre région en France métropolitaine</i>	1 404	24,5
<i>située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)</i>	5	0,1

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

:: Chiffres clés Logement

EPCI de La CC de Blangy-sur-Bresle (247600216)

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2012	%
Ensemble	6 931	100,0
Résidences principales	6 068	87,6
Résidences secondaires et logements occasionnels	345	5,0
Logements vacants	518	7,5
Maisons	6 178	89,1
Appartements	739	10,7

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2012	%
Ensemble	6 068	100,0
1 pièce	45	0,7
2 pièces	340	5,6
3 pièces	1 038	17,1
4 pièces	1 845	30,4
5 pièces ou plus	2 799	46,1

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2012
Ensemble des résidences principales	4,5
maison	4,6
appartement	3,1

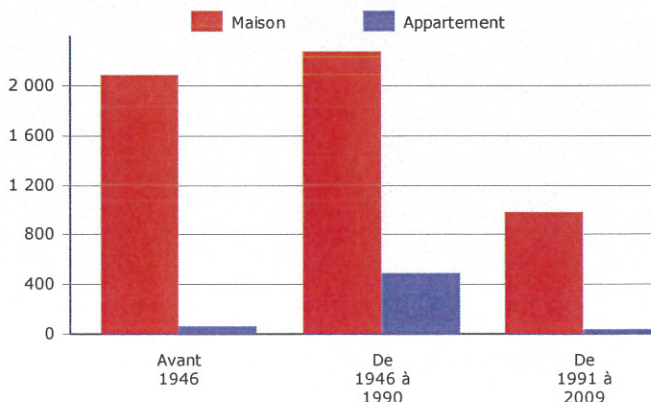
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG T5 - Résidences principales en 2012 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2010	5 938	100,0
<i>Avant 1946</i>	2 149	36,2
<i>De 1946 à 1990</i>	2 768	46,6
<i>De 1991 à 2009</i>	1 021	17,2

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

LOG G1 - Résidences principales en 2012 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2010.

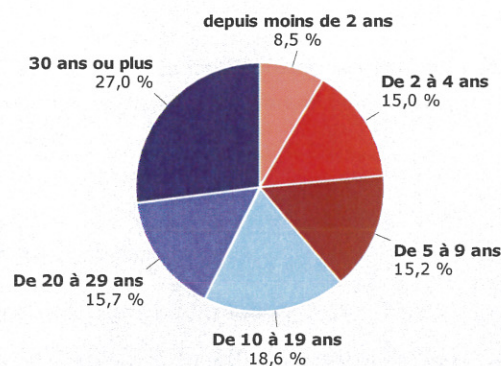
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2012

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
Ensemble	6 068	100,0	14 461	4,5	1,9
Depuis moins de 2 ans	514	8,5	1 218	3,9	1,6
De 2 à 4 ans	913	15,0	2 409	4,2	1,6
De 5 à 9 ans	920	15,2	2 623	4,4	1,6
10 ans ou plus	3 721	61,3	8 211	4,6	2,1

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2012			
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	6 068	100,0	14 461	19,6
Propriétaire	4 283	70,6	10 353	23,5
Locataire	1 659	27,3	3 839	9,6
dont d'un logement HLM loué vide	497	8,2	1 041	11,9
Logé gratuitement	126	2,1	268	19,2

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG T8M - Confort des résidences principales

	2012	%
Ensemble	6 068	100,0
Salle de bain avec baignoire ou douche	5 836	96,2
Chauffage central collectif	370	6,1
Chauffage central individuel	2 307	38,0
Chauffage individuel "tout électrique"	1 232	20,3

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

	2012	%
Ensemble	6 068	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	4 264	70,3
Au moins une voiture	5 229	86,2
1 voiture	2 667	44,0
2 voitures ou plus	2 561	42,2

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

:: Chiffres clés Diplômes - Formation

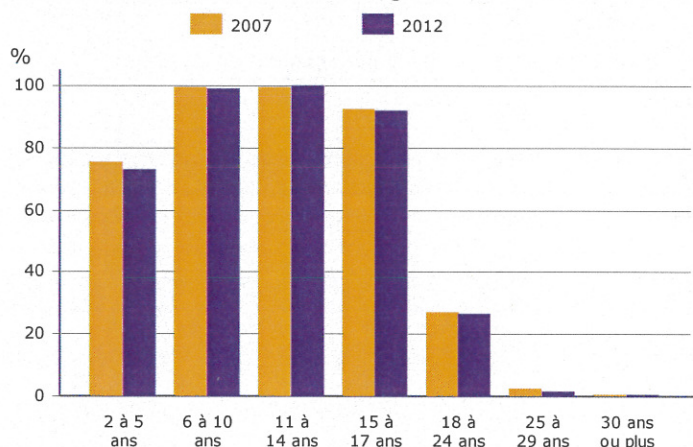
EPCI de La CC de Blangy-sur-Bresle (247600216)

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2012

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	680	495	72,8	73,9	71,7
6 à 10 ans	899	889	98,9	98,9	98,9
11 à 14 ans	765	764	99,9	99,7	100,0
15 à 17 ans	584	538	92,1	91,8	92,4
18 à 24 ans	962	257	26,7	24,4	29,1
25 à 29 ans	775	12	1,5	0,5	2,4
30 ans ou plus	9 714	49	0,5	0,4	0,6

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge



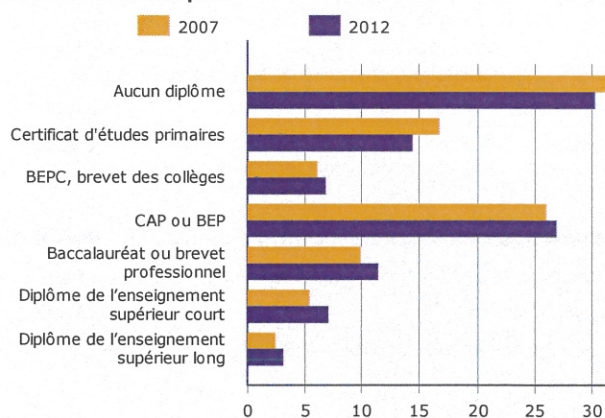
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2012

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	11 180	5 442	5 738
<i>Part des titulaires en %</i>			
d'aucun diplôme	30,2	29,6	30,8
du certificat d'études primaires	14,5	11,2	17,6
du BEPC, brevet des collèges	6,8	4,6	8,9
d'un CAP ou d'un BEP	26,9	34,8	19,3
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	11,4	10,7	12,0
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	7,1	5,8	8,3
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	3,1	3,2	3,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

:: Séries historiques des résultats du recensement

EPCI de La CC de Blangy-sur-Bresle (247600216)

POP T1M - Population

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Population	14 381	14 431	14 481	14 412	14 402	14 701	14 702
Densité moyenne (hab/km ²)	52,9	53,0	53,2	53,0	52,9	54,0	54,0

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

POP T2M - Indicateurs démographiques

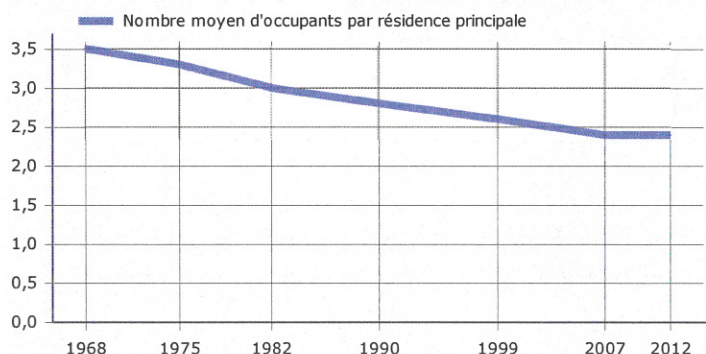
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Variation annuelle moyenne de la population en %	+0,0	+0,0	-0,1	0,0	+0,3	+0,0
due au solde naturel en %	+0,8	+0,3	+0,3	+0,2	+0,1	+0,2
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,8	-0,3	-0,3	-0,2	+0,1	-0,2
Taux de natalité (‰)	18,7	13,8	13,5	12,1	11,5	11,6
Taux de mortalité (‰)	10,5	10,4	11,0	9,8	10,2	10,0

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales - État civil.

FAM G1M - Évolution de la taille des ménages



Ce graphique fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Ensemble	4 476	4 833	5 468	5 809	6 154	6 596	6 931
Résidences principales	4 083	4 328	4 754	5 038	5 480	5 904	6 068
Résidences secondaires et logements occasionnels	199	318	410	474	396	391	345
Logements vacants	194	187	304	297	278	301	518

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

:: Chiffres clés Tourisme**EPCI de La CC de Blangy-sur-Bresle (247600216)****TOU T1 - Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2015**

	Hôtels	Chambres
Ensemble	0	0
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

TOU T2 - Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2015

	Terrains	Emplacements
Ensemble	3	128
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	1	56
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	2	72

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

TOU T3 - Nombre d'autres hébergements collectifs au 1er janvier 2015

	Hébergement	Nombre de places lit (1)
Ensemble	0	0
Résidence de tourisme et hébergements assimilés	0	0
Village vacances - Maison familiale	0	0
Auberge de jeunesse - Centre sportif	0	0

(1) chambres, appartements, dortoirs...

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

:: Chiffres clés Démographie des entreprises en 2014

EPCI de La CC de Blangy-sur-Bresle (247600216)

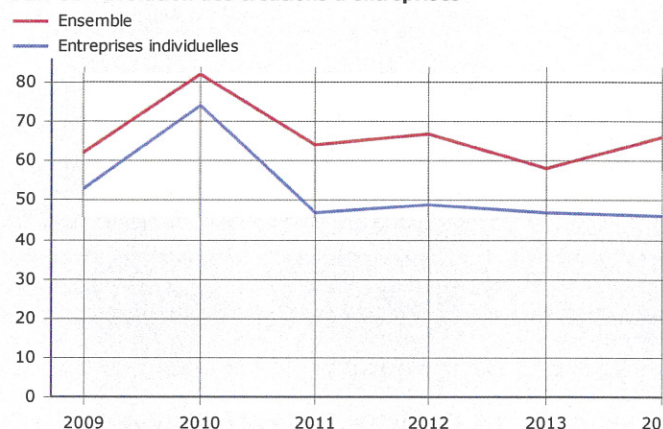
DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2014

	Ensemble	%	Taux de création
Ensemble	66	100,0	11,7
Industrie	5	7,6	5,3
Construction	7	10,6	6,6
Commerce, transports, services divers	51	77,3	16,0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	20	30,3	17,4
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	3	4,5	6,5

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

DEN T2 - Créations d'entreprises individuelles par secteur d'activité en 2014

	Entreprises individuelles créées	Part en % dans l'ensemble des créations des entreprises individuelles
Ensemble	46	69,7
Industrie	4	80,0
Construction	7	100,0
Commerce, transports, services divers	32	62,7
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	15	75,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	3	100,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

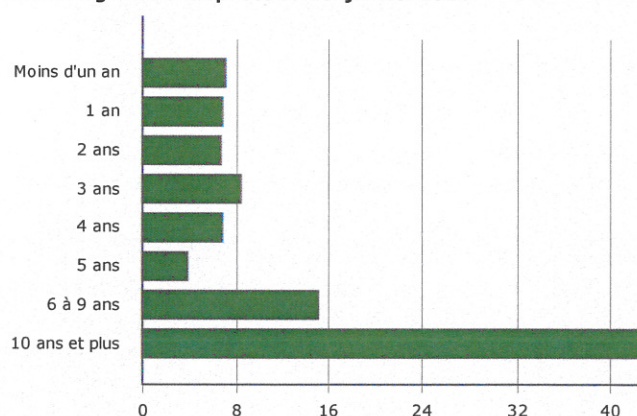
DEN T3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2014

	Nombre	%
Ensemble	565	100,0
Industrie	95	16,8
Construction	106	18,8
Commerce, transports, services divers	318	56,3
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	115	20,4
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	46	8,1

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

DEN G2 - Âge des entreprises au 1er janvier 2014



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

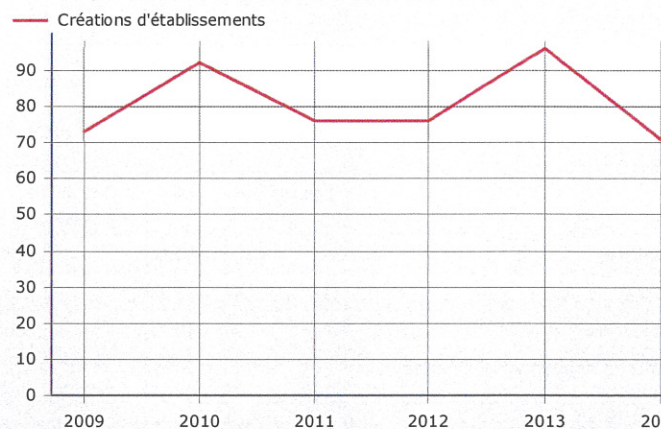
DEN T4 - Créations d'établissements par secteur d'activité en 2014

	Ensemble	%	Taux de création
Ensemble	71	100,0	10,8
Industrie	6	8,5	5,1
Construction	8	11,3	7,0
Commerce, transports, services divers	52	73,2	14,1
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	20	28,2	14,9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	5	7,0	9,4

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

DEN G3 - Évolution des créations d'établissements



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2014

	Nombre	%
Ensemble	655	100,0
Industrie	117	17,9
Construction	115	17,6
Commerce, transports, services divers	370	56,5
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	134	20,5
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	53	8,1

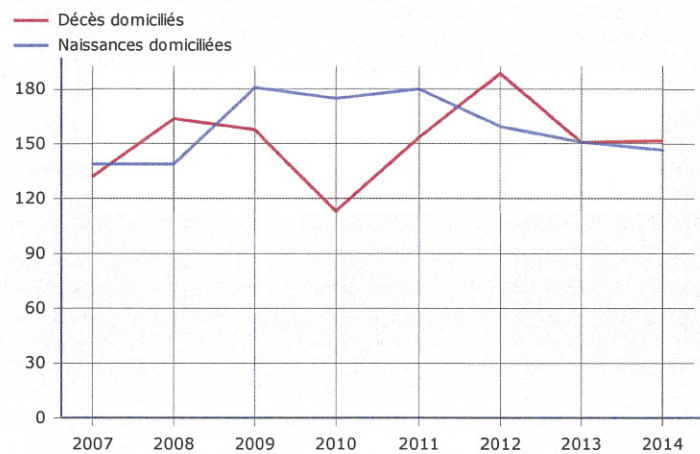
Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

:: Chiffres clés Naissances et décès 2007 à 2014

EPCI de La CC de Blangy-sur-Bresle (247600216)

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Source : Insee, statistiques de l'état civil.

:: Chiffres clés Caractéristiques des établissements en 2013

EPCI de La CC de Blangy-sur-Bresle (247600216)

CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2013

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salariés(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	1 027	100,0	628	319	34	33	13
Agriculture, sylviculture et pêche	166	16,2	122	42	2	0	0
Industrie	108	10,5	32	42	11	17	6
Construction	123	12,0	77	38	6	0	2
Commerce, transports, services divers	490	47,7	346	123	8	13	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	153	14,9	102	42	5	4	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	140	13,6	51	74	7	3	5

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

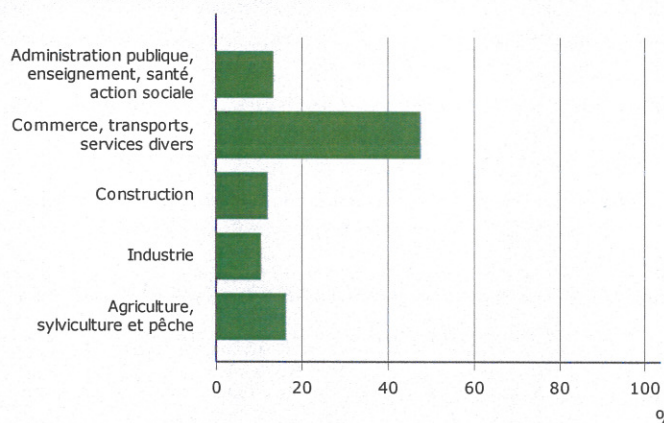
CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2013

	Total	%	1 à 9 salariés(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	5 196	100,0	915	463	1 112	634	2 072
Agriculture, sylviculture et pêche	89	1,7	65	24	0	0	0
Industrie	3 107	59,8	151	151	572	161	2 072
Construction	346	6,7	114	73	0	159	0
Commerce, transports, services divers	907	17,5	346	118	443	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	344	6,6	134	74	136	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	747	14,4	239	97	97	314	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

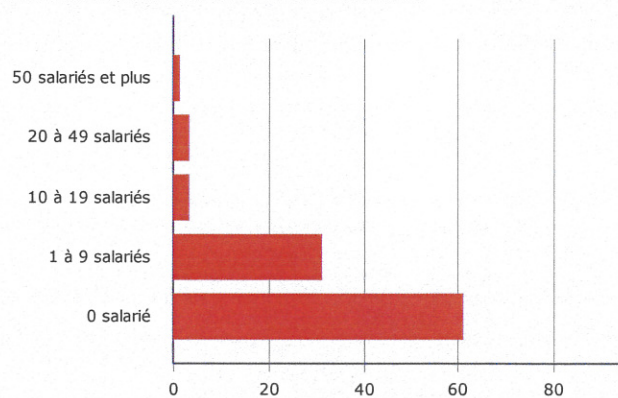
CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2013



Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2013



Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

CEN T3 - Établissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2013

	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	1 027	100,0	5 196	100,0
Sphère productive	452	44,0	3 601	69,3
<i>dont domaine public</i>	0	0,0	0	0,0
Sphère présentielle	575	56,0	1 595	30,7
<i>dont domaine public</i>	84	8,2	460	8,9

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

:: Chiffres clés Revenus et pauvreté des ménages en 2012

EPCI de La CC de Blangy-sur-Bresle (247600216)

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2012

	2012
Nombre de ménages fiscaux	5 981
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	14 468,5
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	18 182
Part des ménages fiscaux imposés en % (1)	60,2

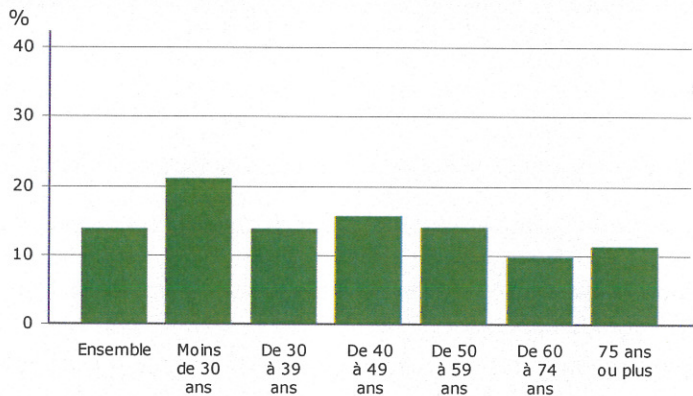
(1) Cet indicateur est soumis aux règles du secret statistique :

pas de valeur pour les territoires de moins de 1000 ménages fiscaux et moins de 2000 personnes.

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

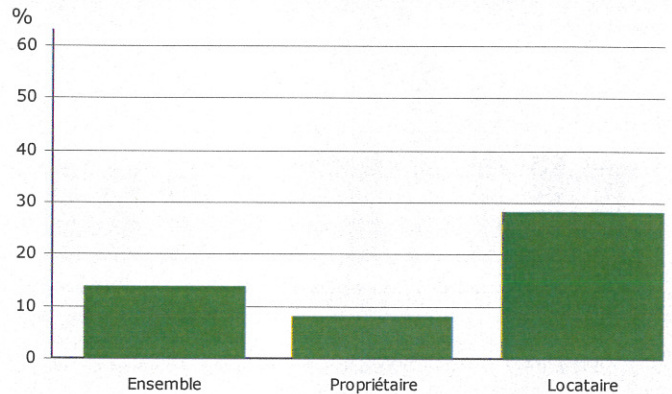
REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2012



Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

REV G2 - Taux de pauvreté par statut d'occupation du logement du référent fiscal en 2012



Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

REV T2 - Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2012

	part en %
Ensemble	100,0
Revenus d'activité	69,0
dont traitements, salaires et chômage	62,6
dont revenus des activités non salariées	6,4
Pensions, retraites et rentes	28,0
Revenus du patrimoine	10,9
Ensemble des prestations sociales	5,5
dont prestations familiales	2,7
dont minima sociaux	1,5
dont prestations logement	1,3
Impôts	-13,4

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

REV T3 - Distribution des revenus disponibles de l'année 2012

	2012
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	18 182
Rapport interdécile (sans unité)	2,7
1er décile (en euros)	10 878,6
9e décile (en euros)	29 834,0

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

:: Chiffres clés Salaires et revenus d'activité

EPCI de La CC de Blangy-sur-Bresle (247600216)

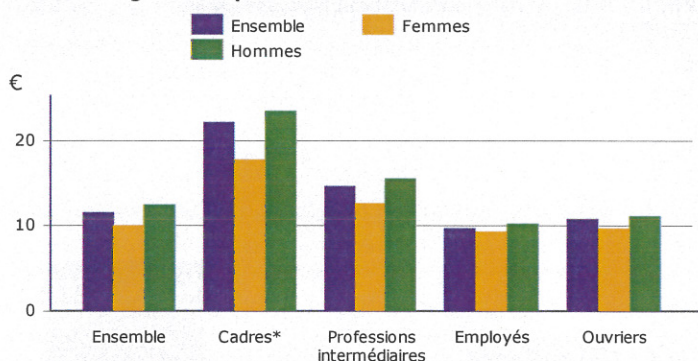
SAL T1 - Salaire net horaire moyen total (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012

	Ensemble	Femmes	Hommes
Ensemble	11,5	10,1	12,4
Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés	22,1	17,8	23,4
Professions intermédiaires	14,6	12,7	15,5
Employés	9,6	9,4	10,2
Ouvriers	10,7	9,6	11,1

Champ : Secteur privé et entreprises publiques, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence.

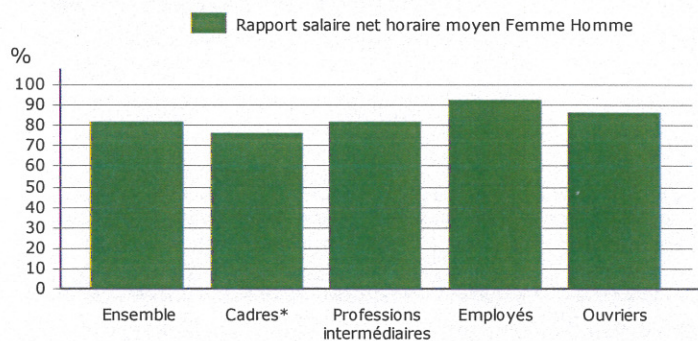
SAL G1 - Salaire net horaire moyen total (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012



* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés
 Champ : Secteur privé et entreprises publiques, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence.

SAL G2 - Salaire net horaire moyen total des femmes par rapport à celui des hommes selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012



* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés
 Champ : Secteur privé et entreprises publiques, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence.

SAL T2 - Salaire net horaire moyen total (en euros) selon l'âge en 2012

	Ensemble	Femmes	Hommes
Moins de 26 ans	9,4	8,9	9,6
De 26 à 50 ans	11,4	10,0	12,3
Plus de 50 ans	13,0	11,2	14,1

Champ : Secteur privé et entreprises publiques.

Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence.